COURS VIRTUEL SUR COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE EN EUROPE

MODULE I «COOPÉRATION JUDICIAIRE PÉNALE EN EUROPE»

PRESENTATION

APPROCHE

Pour commencer la présentation de ce Module I je voudrais donner la bienvenue aux élèves inscrits dans ce cours et je souhaite que cette expérience formatrice soit satisfaisante et enrichissante pour toutes les personnes impliquées d'une manière ou d'une autre dans son déroulement.

Comme maître de conférences à l'université, j'assume avec une grande joie ce défi que suppose être le tuteur d'un cours adressé à des professionnels en activité et j'espère être à l'hauteur de vos expectatives. En ce sens, je ne ménagerai aucun effort, donc dorénavant je me mets à votre entière disposition pour toute question, doute ou suggestion qui pourront vous surgir pendant les prochaines semaines en rapport avec les contenus et les activités de ce Module. À ces effets, nous serons en contact permanent par le biais du courrier électronique.

Arrivés à ce point, je me dois de vous remercier pour votre attention et de vous encourager à lire ces pages introductrices avant d'entamer l'étude exhaustive des différents thèmes.

CONTENUS DU MODULE

Conformément au programme fourni, le présent «Cours Virtuel sur la Coopération Judiciaire en matière pénale en Europe» commence avec ce Module I, à caractère introductoire et généraliste qui est développé tout le long des unités thématiques suivantes :

- Thème 1 : «Évolution de la Coopération Judiciaire en matière pénale» (à la charge de Mme Amaya Arnaiz Serrano).
- Thème 2 : «Le changement de paradigme et la reconnaissance mutuelle et ses implications. Perspectives du Traité de Lisbonne» (assigné à M. Victor Moreno Catena).
- Thème 3 : « Renforcement de la confiance mutuelle : garanties procédurales, statut des victimes et protection des donnée à caractère personnel » (dont le responsable est M. Jorge Albino Costa).

À travers ces trois premières leçons l'on prétend offrir à l'élève un panorama et une vue d'ensemble de la coopération judiciaire en matière pénale, analysant les différents domaines géographiques d'action et soulignant les différents faits remarquables qui marquent l'évolution de la matière, en même temps que l'on contextualise les instruments et les institutions qui jalonnent ce procès et qui seront convenablement développés au cours des thèmes et modules postérieurs.

Donc, nous partirons d'une délimitation conceptuelle de la coopération juridique, de son contenu et fondement, pour aborder ensuite l'étude de la matière depuis une perspective générale, telle que l'analyse de l'état de la coopération en matière pénale dans les différents cadres internationaux –bilatéraux et multilatéraux-. Ensuite, nous étudierons en profondeur les spécificités que cette matière présente au sein de l'UE et l'évolution expérimentée dudit domaine géographique, en faisant une référence spéciale au principe de reconnaissance mutuelle des décisions, véritable « pierre angulaire » de la coopération judiciaire. Pour terminer aborderons l'étude de plusieurs initiatives essentielles pour le renforcement de la confiance réciproque entre les États membres de l'UE – telles que celles relatives aux garanties procédurales, au statut des victimes et à la protection des données à caractère personnel des personnes impliquées dans les procédures pénales- présupposé qui devient obligatoire pour l'implémentation effective dudit principe de reconnaissance mutuelle.

Conformément à cette approche, la présentation des différents thèmes qui intègrent ce Module I peut être réalisée d'une manière indépendante tout en maintenant la nécessaire connexion entre eux, car la ligne de division entre les différentes leçons correspond plus à des critères pédagogiques ou méthodologiques qu'à de véritables frontières

entre leurs contenus. En outre, le caractère séquentiel de la matière traitée demande une étude telle qu'elle a été programmée, de manière que l'ordre de la présentation de la matière soit respecté pour ainsi garantir sa correcte assimilation et la progression cohérente de l'acquisition des connaissances.

Maintenant, j'aimerais vous faire remarquer les aspects abordés dans chaque thème, qui, à mon avis, sont les plus importants pour faciliter à l'élève la confrontation à cette matière qui peut s'avérer méconnue et nous espérons qu'elle sera acquise à travers l'étude progressive des contenus du cours.

Le premier thème, donc, démarre avec l'obligatoire délimitation conceptuelle qui doit nous permettre de délimiter l'objet d'étude en établissant *ab initio* ce qui doit être compris par coopération judiciaire. En ce sens, l'expression «coopération juridique», nous semble plus correcte car cette matière dépasse la simple assistance ou collaboration entre autorités judiciaires aux effets exclusifs d'une procédure pénale. Tout au contraire, cette activité présente un contenu de plus en plus large et perfectionné quant à l'objet de la collaboration requise et quant aux sujets intervenants au point que l'on a créé des institutions spécifiques pour ce type de problèmes. En tout les cas, ces actions sont orientées vers une lutte plus efficace contre la criminalité internationale réussissant à réduire l'impunité et à augmenter la sensation de sécurité entre les citoyens.

Dorénavant, il s'avère nécessaire de fournir un panorama de l'évolution de la coopération en matière pénale également quant à son fondement et à sa justification, depuis ses origines jusqu'à l'actualité, ajoutant en dernier lieu, l'étude de ses perspectives d'avenir plus immédiates. Nous aborderons, alors, son étude dans les différents domaines géographiques, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, en développant de la sorte le cadre de référence adéquat. À ce propos, nous devons attirer votre attention sur le point de vue adopté, de manière à analyser aussi bien au sein de l'ONU que du Conseil de l'Europe et de l'UE, remarquant les conditions, les progrès et les manques dans les différents secteurs, ce qui permettra à l'élève d'encadrer adéquatement le contenu du cours. Comme conclusion, l'on présente une liste non exhaustive des principaux instruments de coopération juridique internationale en matière pénale mentionnés tout le long du cours et organisés en fonction du thème traité.

Ces prémisses générales étant posées, dans le deuxième thème l'on approfondira l'évolution vécue strictement au sein de l'UE par le biais de l'intégration des États membres si recherchée. En somme, l'on abordera l'étude des instruments de coopération dont la progressive transformation est un fait évident. Donc, l'on partira des prévisions des principales conventions pour étudier, plus tard, les instruments propres des différentes politiques signalées au préalable –d'intégration et de communautarisation-, qui possèdent, logiquement, leurs spécialités.

D'autre part, l'on réfléchira sur les prévisions du Traité de Lisbonne- finalement en vigueur-, dont les orientations marqueront l'avenir immédiat, et, sans aucun doute, supposeront un changement de direction significatif, car il a déterminé la communautarisation de la coopération judiciaire et policière en matière pénale, permet l'adoption de nouveaux instruments juridiques et explore d'autres directrices originales dans la matière. En définitive, l'on apprécie comment la coopération judiciaire est passée d'une fin en elle-même à être considérée comme un présupposé pour atteindre la Justice, une voie qui contribue à garantir les respects des droits individuels et évite l'impunité, c'est ainsi que des organismes propres ont été conçus pour répondre à ses défis.

Dans ce cadre, l'on étudiera l'harmonisation législative recherchée –aussi bien du droit substantif que procédural- en tant que présupposé préalable pour l'implémentation du principe de reconnaissance mutuelle («pierre angulaire» de la coopération judiciaire internationale), tous deux devant être compris comme des voies complémentaires. L'on perçoit un net et clair élargissement des domaines de la matière pénale où intervient l'UE et il en ressort l'importance du travail de la Cour de justice de l'UE à ce sujet.

Finalement dans le troisième et dernier thème, nous mettrons l'accent sur quelques initiatives qui sont considérées essentielles pour le renforcement de la confiance réciproque entre les États membres de l'UE, postulat requis pour l'implémentation dudit principe de reconnaissance mutuelle. Ainsi, l'on analysera, en premier lieu, le difficile chemin qui mène à l'harmonisation des garanties minimales de la personne mise en examen dans la procédure pénale, partant du projet de Décision-cadre frustré pour arriver à la récente approbation d'une Directive relative aux droits d'interprétation et de traduction, initiative qui inaugure une nouvelle voie dont les résultats, espérons-le, seront plus encourageants. En ce même sens, l'on fait référence à la protection de la victime- par le biais d'un texte spécifique qui consacre son statut- et aux mesures existantes pour la protection des données à caractère personnel des sujets impliqués dans les procédures pénales.

Ce Module s'achève là espérant que les élèves aient pu construire la structure de base de l'édifice complexe de la coopération judiciaire pénale dans l'UE dont les méandres seront développés de manière détaillée dans les Modules suivants.

MÉTHODOLOGIE

Tout ceci étant, nous ne devons pas oublier que ce cours est conçu comme un cours virtuel, de manière à donner une formation à l'élève sans la possibilité de maintenir de séances présentielles avec les professeurs et moyennant l'emploi d'instruments d'enseignement à travers différents outils informatiques. Ainsi, la totalité du matériel se trouve-t-elle à disposition des élèves à travers un outil spécifique qui permet, également, une interaction directe avec le tuteur et le contact permanent entre tous les opérateurs impliqués.

À cet effet, nous avons facilité la communication individuelle à travers le courrier électronique et nous encourageons les étudiants à une participation collective à travers le forum, un milieu où nous proposerons des sujets de débat qui favoriseront la réflexion commune et une progression coopérative dans l'acquisition des connaissances. L'on acceptera toute proposition de débat et toute réflexion à voix haute (dans un sens purement métaphorique) où l'on essaiera d'introduire des sujets d'actualité et d'une importance pratique dans la mesure où la matière le permettra.

De même, conformément au déroulement du Module, l'on proposera un cas pratique unique concernant le sujet étudié où l'on posera une série de questions à répondre visant la bonne application des connaissances acquises. Les réponses devront être envoyées directement au tuteur qui – en se réservant aussi le droit d'envoyer des commentaires personnels à chacun – mettra à votre disposition sa proposition de réponse qui pourra également être débattue et révisée en commun.

En guise de conclusion, je voudrais simplement vous remercier pour votre attention, je reste à votre entière disposition et je vous encourage à assumer ce travail avec un engagement précis puisque j'ai le sincère espoir que vos efforts se verront pleinement récompensés.

Je reste dans l'attente de vos nouvelles.

Oviedo, le 1er octobre 2010

Marcos Loredo Colunga

Maître de conférences de droit procédural

Université d'Oviedo